

No. 4789. Multilateral

AGREEMENT CONCERNING THE ADOPTION OF HARMONIZED TECHNICAL UNITED NATIONS REGULATIONS FOR WHEELED VEHICLES, EQUIPMENT AND PARTS WHICH CAN BE FITTED AND/OR BE USED ON WHEELED VEHICLES AND THE CONDITIONS FOR RECIPROCAL RECOGNITION OF APPROVALS GRANTED ON THE BASIS OF THESE UNITED NATIONS REGULATIONS. GENEVA, 20 MARCH 1958 [*United Nations, Treaty Series, vol. 335, I-4789.*]

ACCESSION (WITH DECLARATION AND RESERVATION)*

Viet Nam

Deposit of instrument with the Secretary-General of the United Nations: 26 July 2023

Date of effect: 24 September 2023

Registration with the Secretariat of the United Nations: ex officio, 26 July 2023

*No UNTS volume number has yet been determined for this record.

Reservation:

*The texts reproduced below are the action attachments as submitted for registration and publication to the Secretariat. For ease of reference they were sequentially paginated. Translations, if attached, are not final and are provided for information only.

N° 4789. Multilatéral

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES HARMONISÉS DE L'ONU APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES ET AUX ÉQUIPEMENTS ET PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU UTILISÉS SUR LES VÉHICULES À ROUES ET LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES CONFORMÉMENT À CES RÈGLEMENTS. GENÈVE, 20 MARS 1958 [*Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 335, I-4789.*]

ADHÉSION (AVEC DÉCLARATION ET RÉSERVE)*

Viet Nam

Dépôt de l'instrument auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies : 26 juillet 2023

Date de prise d'effet : 24 septembre 2023

Enregistrement auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies : d'office, 26 juillet 2023

*Le numéro de volume RTNU n'a pas encore été établi pour ce dossier.

Réserve :

*Les textes reproduits ci-dessous sont les textes authentiques de la pièce jointe de l'action telle que soumise pour enregistrement et publication au Secrétariat. Par souci de clarté, leurs pages ont été numérotées de manière séquentielle. Les traductions, si elles sont incluses, ne sont pas sous forme finale et sont fournies uniquement à titre d'information.

[TEXT IN ENGLISH – TEXTE EN ANGLAIS]

“In accordance with Article 11 of the Agreement, the Government of the Socialist Republic of Viet Nam declares that it is not bound by Paragraph[s] 2 and 3 of Article 10 of the Agreement.”

[TRANSLATION – TRADUCTION]

Conformément à l'article 11 de l'Accord, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam déclare qu'il ne se considère pas lié par les paragraphes 2 et 3 de l'article 10 de l'Accord.

Declaration:

**The texts reproduced below are the action attachments as submitted for registration and publication to the Secretariat. For ease of reference they were sequentially paginated. Translations, if attached, are not final and are provided for information only.*

Déclaration :

**Les textes reproduits ci-dessous sont les textes authentiques de la pièce jointe de l'action telle que soumise pour enregistrement et publication au Secrétariat. Par souci de clarté, leurs pages ont été numérotées de manière séquentielle. Les traductions, si elles sont incluses, ne sont pas sous forme finale et sont fournies uniquement à titre d'information.*

[TEXT IN ENGLISH – TEXTE EN ANGLAIS]

“According to Article 1.5 of the Agreement, the Government of the Socialist Republic of Viet Nam declares that it is not bound by any Regulations annexed to the Agreement.”

[TRANSLATION – TRADUCTION]

Conformément au paragraphe 5 de l'article premier de l'Accord, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam déclare qu'il n'appliquera aucun des Règlements annexés à l'Accord.